

CODE D'ÉTHIQUE DU SERVICE DES STAGES ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	2
1. Portée du code d'éthique	2
2. Vision, mission et valeurs du SSDP.....	2
2.1. Vision	2
2.2. Mission.....	2
2.3. Valeurs	2
2.3.1. L'équipe humaine	2
2.3.2. L'innovation	2
2.3.3. L'engagement.....	3
2.3.4. L'excellence	3
3. Application du code d'éthique	3
4. Engagements de la personne étudiante	3
5. Engagements de l'employeur	4
6. Engagements du personnel du SSDP	4

PRÉAMBULE

Ce code d'éthique qui inclut la vision, la mission et les valeurs partagées par le Service des stages et du développement professionnel (SSDP), énonce les engagements que le personnel du SSDP, la personne étudiante ainsi que l'employeur s'engagent à respecter, et ce, tout au long du parcours coopératif. Ce guide ne constitue pas une liste complète des comportements et des attitudes attendus.

1. Portée du code d'éthique

Dans un contexte de développement professionnel, ce code d'éthique constitue un engagement tripartite où la personne étudiante lors de son admission dans un programme en régime coopératif, l'employeur et le personnel du SSDP sont interreliés. Il est à noter que bien qu'il fasse référence au *Règlement des études relatif aux stages coopératifs*, le code d'éthique n'a pas pour but de le remplacer, mais il peut faire état des principales règles de base dont la personne étudiante doit prendre connaissance.

Il vise également une bonne insertion professionnelle de la personne étudiante dans son milieu d'accueil en stage. Le code d'éthique présente les principes favorisant un déroulement du stage en conformité avec les valeurs du SSDP et celles de l'Université.

2. Vision, mission et valeurs du SSDP

Cette section identifie la vision, la mission et les valeurs du SSDP qui lui permettent de se positionner sur le marché et de se différencier ainsi que de mettre en relief les valeurs pour qu'en y adhérant, la personne étudiante, l'employeur et le personnel du SSDP puissent agir en toute connaissance de cause.

2.1. Vision

Être le leader et le choix par excellence de la communauté étudiante et des employeurs au Québec en matière d'apprentissage intégré, de développement de carrière et de talents.

2.2. Mission

Créer des liens forts et novateurs entre la communauté étudiante, les employeurs et les facultés afin d'offrir des expériences de travail marquantes qui contribueront à l'épanouissement de chacun.

2.3. Valeurs

2.3.1. L'équipe humaine

À l'écoute des besoins des personnes étudiantes ainsi qu'à ceux des employeurs, notre équipe offre une approche personnalisée et humaine.

2.3.2. L'innovation

Différents et novateurs, notre accompagnement et nos stages offrent des occasions aux étudiantes et étudiants qui souhaitent bâtir un avenir meilleur, dès maintenant.

2.3.3. L'engagement

Le personnel du Service des stages et du développement professionnel sont au service des personnes étudiantes ainsi que des employeurs tout au long du parcours scolaire. Ils offrent les meilleures expériences d'apprentissage possible pour démarrer ou propulser la carrière.

2.3.4. L'excellence

Les expériences positives vécues par des personnes étudiantes ainsi que par les employeurs sont nombreuses. En misant sur ces succès, nous faisons rayonner le Service des stages et du développement professionnel et l'Université de Sherbrooke.

3. Application du code d'éthique

Ce document a pour but d'énumérer les principaux engagements de la personne étudiante, de l'employeur et du personnel du SSDP dans le cadre du parcours coopératif avant, pendant et après le stage. Chacune des parties prenantes doit avoir pris connaissance du code d'éthique et y adhérer.

4. Engagements de la personne étudiante

La personne étudiante qui fait preuve d'engagement prend au sérieux les conséquences morales et sociales de sa conduite et de ses interventions. Elle doit :

- se conformer au règlement des études relatif aux stages coopératifs (www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-stages-cooperatifs);
- se conformer au code de conduite du processus de recrutement (www.usherbrooke.ca/ssdp/fr/etudiants/informations-generales/reglements-et-codes);
- respecter le calendrier du SSDP (www.usherbrooke.ca/ssdp/fr/etudiants/informations-generales/dates-importantes);
- s'informer, respecter et participer activement aux différentes étapes du parcours coopératif (par exemple consulter régulièrement ses courriels @USherbrooke, Trivio, Teams et autres);
- s'assurer de bien remplir la documentation nécessaire, d'obtenir toutes les signatures requises et de la faire parvenir au SSDP dans les temps exigés (par exemple les formulaires de reconnaissance de stage pour confirmer une démarche personnelle ou un retour subséquent);
- agir avec éthique en ne divulguant pas d'information à propos d'autres personnes étudiantes, d'employeurs ou toutes autres personnes impliquées tout au long du parcours coopératif;
- respecter la culture, les règles et les exigences de confidentialité fixées par l'employeur;
- chercher à établir une bonne relation de travail avec la personne responsable de la supervision du stage et toutes les personnes concernées;
- s'adapter aux changements qui peuvent être apportés (tâches, projets et autres) par l'employeur durant le stage;
- agir avec professionnalisme dans l'accomplissement de ses mandats;
- respecter la durée du stage (normalement de 15 semaines) et le contrat ou l'entente d'embauche.

5. Engagements de l'employeur

Cette section a pour but d'énumérer les principaux engagements de l'employeur incluant la personne responsable de la supervision.

- se conformer aux critères et aux conditions énumérées lors du dépôt d'une offre de stage (www.usherbrooke.ca/ssdp/fr/employeurs/recruter-des-stagiaires);
- se conformer au code de conduite du processus de recrutement (www.usherbrooke.ca/ssdp/fr/employeurs/informations-generales/lois-et-codes);
- s'assurer d'avoir bien rempli et signé la documentation requise le plus rapidement possible (par exemple les formulaires de reconnaissance de stage pour confirmer une démarche personnelle ou un retour subséquent);
- communiquer avec votre stagiaire le plus tôt possible pour préciser les modalités d'entrée en service;
- assurer l'accueil, l'intégration et la formation de la personne étudiante aux règles et à la culture de l'organisation;
- désigner une personne qui devra superviser, encadrer et conseiller la personne étudiante dans sa pratique;
- respecter les activités de rétroaction et d'évaluation du SSDP.

6. Engagements du personnel du SSDP

Cette section a pour but d'énumérer les principaux engagements du personnel du SSDP. Ces personnes doivent :

- agir en conformité et appliquer le règlement des études relatif aux stages coopératifs (www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-stages-cooperatifs);
- se conformer au code de conduite du processus de recrutement (<https://www.usherbrooke.ca/ssdp/fr/employeurs/informations-generales/lois-et-codes>);
- chercher à établir et à maintenir une bonne relation avec la personne étudiante et l'employeur;
- respecter la confidentialité de tout renseignement obtenu dans l'exercice de ses tâches et limiter la transmission et le partage aux personnes qui sont nécessaires et pertinentes à l'atteinte des objectifs poursuivis;
- agir avec professionnalisme dans l'accomplissement de ses mandats;
- renseigner, préparer et accompagner la personne étudiante;
- offrir des services adaptés à la personne étudiante qui le nécessite, qui en exprime le besoin ou qui le désire, tout en respectant la définition de nos rôles;
- référer la personne étudiante ou l'employeur à un autre membre du personnel du SSDP lorsque la qualité de la relation professionnelle ne peut être assurée en raison de différents motifs ;
- respecter les limites de son rôle, sinon référer la personne étudiante et/ou l'employeur à un autre service de l'Université de Sherbrooke le cas échéant.